PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer
du Pas-de-Calais / Délégation à la mer et au littoral
92, boulevard Gambetta – BP629
62321 BOULOGNE SUR MER cedex

PECHE AU FILET FIXE SUR LA GREVE
(arrêté du 2 juillet 1992 modifié)

FICHE DE PÊCHE

CAPTURES 2023	Si vous n'avez rien capturé, retournez la fiche vierge Avec vos nom prénom et N° d'autorisation et en suivant les consignes indiquées au bas de l'imprimé																				
MOIS	JANVIER						FÉVRIER					MARS					AVRIL				
jour (ex: 1/4=1 au 4)	1	2/8	9/15	16/22	23/29	30/31	1/5	6/12	13/19	20/26	27/28	1/5	6/12	13/19	20/26	27/31	1/2	3/9	10/16	17/23	24/30
Indiquez le poids des captures pour chaque espèce en kg																					
ESPÈCES PÊCHÉES: Bar																					
Cabillaud																					
Carrelet																					
Chinchard																					
Maquereau																					
Flet																					
Truite																					
Saumon																					
Mulet																					
Alose																					
Lamproie																					
TOTAL par semaine																					
Précisez le temps de pêche par semaine																					
TEMPS DE PÊCHE																					
Précisez le nombre de marées au cours desquelles le filet a été posé																					
NOMBRE DE MAREES																					

Pour les renouvellements, la déclaration de capture doit parvenir à nos services en même temps que le dossier de demande de pose d'un filet fixe sur la grève

NE PAS OUBLIER DE COMPLÉTER LE FORMULAIRE AU VERSO AVEC VOS COORDONNÉES
(NOM Prénom, n° d'autorisation et zone de pêche habituelle)
MÊME SI VOUS N'AVEZ RIEN CAPTURE , VOUS DEVEZ ENVOYER VOS DÉCLARATIONS DE CAPTURE EN INDIQUANT NÉANT

CAPTURES 2023	Si vous n'avez rien capturé, retournez la fiche vierge Avec vos nom prénom et N° d'autorisation et en suivant les consignes indiquées au bas de l'imprimé																				
MOIS	MAI					JUIN					JUILLET						AOÛT				
jour (ex: 1/4=1 au 4)	1/7	8/14	15/21	22/28	29/31	1/4	5/11	12/18	19/25	26/30	1/2	3/9	10/16	17/23	24/30	31	1/6	7/13	14/20	21/27	28/31
Indiquez le poids des captures pour chaque espèce en kg																					
ESPÈCES PÊCHÉES: Bar																					
Cabillaud																					
Carrelet																					
Chinchard																					
Maquereau																					
Flet																					
Truite																					
Saumon																					
Mulet																					
Alose																					
Lamproie																					
TOTAL par semaine																					
Précisez le temps de pêche par semaine																					
TEMPS DE PÊCHE																					
Précisez le nombre de marées au cours desquelles le filet a été posé																					
NOMBRE DE MAREES																					

CARACTÉRISTIQUES DU FILET

	Longueur(m)	Hauteur (m)		Maillage étiré (mm)
Filet à poche				
Trémail (nappe centrale)				
Filet droit				

SI VOUS N'AVEZ RIEN CAPTURE, INDIQUEZ NEANT dans la case
Zone de pêche habituelle (Lieu dit et commune)

Nom-Prénom :

N° d'autorisation :

Département : 62

Zone de pêche habituelle (Lieu dit et commune) :